

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Lettre de S. E. le cardinal Amette, à Mgr l'archevêque de Montréal. — IV La mission de l'université. — V A Lourdes: Les journées grégoriennes. — VI Les fêtes de saint Vincent Ferrier à Notre-Dame-de-Grâce. — VII Les cours de chant grégorien à l'Université de Montréal. — VIII Comment aider les missions, en ornant nos belles églises du Canada.

**AU PRONE**

Le dimanche 30 novembre

On annonce :

Le premier vendredi du mois;  
 L'indulgence du mois de novembre. <sup>1</sup>

**Note.**—Le jeûne et l'abstinence les mercredis, ainsi que le jeûne les vendredis de l'Avent sont supprimés par le nouveau code de droit canonique; à l'exception des Quatre-Temps encore en usage.

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche 30 novembre

Messe du I dim. de l'Avent, **semi-double** (privilegié contre les offices de 1e cl.); 2e or. **Deus, qui**, 3e Eccl. ou pour le pape; préf. de la Trinité. — I vêpres de saint ANDRE, **double de 2e cl.**; mém. du dim.

**Note.**—Il n'y a plus de jeûne les mercredis et vendredis de l'Avent. On fait maigre les vendredis. Il n'y a de jeûne que pendant les Quatre-Temps (3e semaine) et la veille de Noël.

<sup>1</sup> En faisant tous les jours du mois de novembre, même privément, quelque exercice de plété en faveur des âmes du purgatoire, on peut gagner: 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique (ou semi-publique pour les personnes vivant sous une règle commune en communauté), dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.